

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
27/10/2021

Dossier complet le :
27/10/2021

N° d'enregistrement :
F09321P0328

1. Intitulé du projet

Restructuration du dépôt de bus de St Pierre de la RTM
Réalisation et mise en service d'un nouveau bâtiment de remisage permettant l'augmentation de la capacité du site et l'électrification de sa flotte de bus

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

REGIE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MADAME HEMERIT LAURENCE, DIRECTRICE / DIRECTION INFRASTRUCTURES

RCS / SIRET

0591804006200087

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 39 a) Catégorie 1 : ICPE Rubrique 2930-1b (Déclaration) ICPE Rubrique 2925 (Déclaration) Catégories ICPE existantes non impactées : 1220,1418,1432-2, 1435-3 (D), 2560, 2663-2, 2714, 2910-A, 2920-2, 2930-2	Travaux de construction créant une surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 10 000m ² . Pour information, projet non concerné par les seuils de la catégorie 1 relative aux ICPE mais évolution des rubriques ICPE suivantes : - 2930-1b : extension de l'atelier de maintenance de 715m ² soit 3850m ² au total, - 2925 : création d'un atelier de charge d'accumulateurs électriques contenant au moins 10 véhicules de transport en commun de catégorie M3

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment pour le remisage et la charge de 225 bus électriques ainsi que pour le stationnement de 50 Mobimétropole (Service de transport à la demande par véhicules utilitaires légers) et 200 véhicules personnels des agents RTM.

L'opération inclut la requalification des aménagements extérieurs de l'ensemble du site au regard des flux bus, véhicules et piétons induits par le projet.

Il est à noter que le dépôt de St-Pierre accueillera, dans ses 10 premières années d'exploitation, des bus à motorisation thermique et électrique, la flotte de bus RTM étant renouvelée progressivement jusqu'en 2035. Le projet prévoit donc également la mise en oeuvre de nouveaux îlots de charge Gasoil et de lavage des bus.

Les travaux de démolition concerne le curage des anciens équipements remplacés dans le cadre du projet.

Il est à noter également que l'opération est au stade de la faisabilité. Les données de surface et d'emprise donnée dans le présent document sont les surfaces maximales que le projet définitif sera susceptible de développer dans le cadre de l'emprise du site et dans le respect des contraintes du règlement d'urbanisme.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Adapter le dépôt à l'électrification progressive de la flotte de bus,
- Augmenter la capacité de remisage de bus (de 187 bus standards à 225), des Mobimétropole (de 33 à 50 véhicules) et de stationnement agents (de 112 à 200 places VL),
- Intégrer les dépôts RTM dans la Ville en travaillant notamment la réduction de l'engorgement de la circulation à l'entrée du dépôt aux heures de pointe et la conception et l'image architecturale du bâtiment dans son contexte urbain.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'opération est constituée de 2 phases principales :

Phase 1 : Construction du nouveau bâtiment sur St Pierre 2 (partie Nord-est du site)

Phase 2 : Curage des anciens équipements et aménagements des espaces extérieurs sur St Pierre 1 (partie Sud-ouest du site)

I

Il est à noter que l'atelier de maintenance situé sur St-Pierre 1 restera en activité pendant toute la durée des travaux.

Les travaux débuteront en 2024 pour une durée de 24 mois et se décomposeront comme suit :

Phase 1 :

- Terrassement général de l'emprise du bâtiment sur St-Pierre 2,
- Réalisation du gros-oeuvre de l'ouvrage,
- Réalisation du Second Oeuvre,
- Réalisations des lots techniques (Courants forts et faibles, CVC, fluides techniques & SSI),
- Réalisation des VRD y compris voies de circulations internes,
- Mise en oeuvre des stations de charge Gasoil y compris VRD,
- Mise en oeuvre des stations de lavage y compris VRD et installation enterrée de recyclage des eaux de lavage,
- Mise en oeuvre d'une zone de maintenance express sur le flux de sortie des bus.

Phase 2 :

- Curage des anciennes installations non conservées sur st-Pierre 1 et réfection des espaces laissés vacants et des voies internes de circulation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau bâtiment de remisage et de charge des bus devrait être mis en exploitation début 2026. Le dépôt bus de St-Pierre retrouvera alors l'intégralité de ses activités concentrée sur le même site à savoir :

- Le remisage de 225 bus équivalent standard y compris infrastructures de charge électrique,
- Le remisage de 50 Mobimétropole,
- Un parking de 200 places pour les véhicules de services et véhicules du personnel,
- L'atelier de maintenance des véhicules y compris la maintenance express au départ des bus le matin.
- La nouvelle station service pour la charge quotidienne des bus en gasoil,
- La nouvelle zone de lavage des bus.

Pour rappel, jusqu'en 2035, le renouvellement de la flotte de bus thermiques au profit de bus électriques sera progressif.

Il est précisé que le site sera sécurisé et gardienné 24/24h.

Pour information complémentaire, la prise de service quotidienne des conducteurs restera localisée sur le site de St-Pierre Tramway situé à proximité immédiate du centre bus. Des déplacements piétons entre les deux sites resteront donc d'usage quotidien.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au dépôt d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale de l'emprise au sol du projet	de l'ordre de 11 000 m ²
Surface de plancher construite dans le cadre du projet (y compris SDP stationnement)	de l'ordre de 33 000 m ²
Nombre d'unités de stationnement BUS	225 bus équivalent standards
Nombre d'unités de stationnement Mobimétropole	50
Nombre d'unités de stationnement véhicules légers	200
Puissance délivrable cumulée des installations de charge électriques des bus	10 MWa maximum

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

435 rue St Pierre
13005 Marseille

Parcelles cadastrales section D 822
n°59 et 60

Coordonnées géographiques¹

Long. 05°41'31"E Lat. 43°29'24"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de Marseille est situé au bord de la Méditerranée. Le projet n'est pas situé dans la bande des 100 m.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE 3e échéance a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 juillet 2019. Le secteur du projet est affecté par le bruit ; le niveau sonore atteint les 50 à 60 dB. Au Sud, l'infrastructure routière "Rue St Pierre" de catégorie 3 et, au Nord, la voie ferrée Marseille Vintimille classée Grande Infrastructure sont les principales sources de nuisances sonores.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est proche du cimetière St-Pierre, sans servitude associée au titre du PLUi de la Ville de Marseille.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la commune de Marseille couverte par : - Un PPR Retrait /gonflement des argiles approuvé par arrêté préfectoral du 27/06/2012 : terrain en zone faiblement à moyennement exposée avec enjeux (B2), - Un PPR Inondation par débordement de l'Huveaune approuvé le 24/02/2017 : terrain non concerné, - Un PPR Mouvements de Terrains approuvé le 29/10/2002 : terrain non concerné, - Un PPR Technologiques approuvé le 04/11/2013 : terrain non concerné. Le projet ne se situe pas en zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est référencé dans la base de données BASIAS : - Sous les numéros PAC1300281 & PAC1309298 pour St Pierre 1, - Sous le numéro PAC1300242 pour St Pierre 2. Le diagnostic de l'état des milieux sols de Juin 2020 (en annexe 8) conclut à la présence de pollution potentielle de type remblais d'origine inconnues, structures enterrées et citerne à fuel en limite Ouest du site. Concentrations ponctuelles en Mercure et traces en HAP et en HCT.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude Géotechnique G2AVP (en annexe 9) indique des circulations souterraines vraisemblablement continues au droit du projet, alimentées par les infiltrations des eaux de précipitations. L'étude hydraulique de gestion des eaux pluviales d'Aout 2021 (en annexe 10) indique de possibles circulations d'eaux souterraines hétérogènes, peu perméables sans être un véritable aquifère. Un suivi piézométrique d'un an a été mis en place et permettra d'adapter les dispositions constructives de l'ouvrage en phase travaux et en phase définitive.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements nécessaires aux fondations de l'ouvrage donneront lieu à évacuation des terres excédentaires. Un plan de terrassement des terres à excaver sera réalisé et déterminera leurs exutoires (Installations de stockage de déchets non dangereux, ISDD, ...).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour mémo, le projet à ce stade, concerne la création d'un atelier de charge de plus de 225 bus électriques équivalent standards (concernée par la rubrique ICPE 2925), et l'augmentation de la surface d'atelier (concernée par la rubrique ICPE 2930-1b) ne modifiant le régime de l'ICPE restant en déclaration.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une augmentation sensible du trafic proportionnelle à l'augmentation de la capacité du dépôt : (+ 38 bus standards, 17 Mobimétropole). Les effectifs complémentaires d'agents RTM (conducteurs) induiront des déplacements domicile-travail du personnel supplémentaires.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Source de bruit lié à la circulation des bus. Il est à noter que les émissions de bruit diminueront au fur et à mesure du remplacement de la flotte de bus thermiques par des bus électriques (renouvellement terminé en 2035).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Source d'émissions lumineuses par l'éclairage du nouveau bâtiment de remisage et des voiries internes au site.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air sont liés au trafic des bus en exploitation et aux dégagements de Composés Organiques Volatiles lors de opérations quotidiennes de remplissage des réservoirs des bus en gazole.</p> <p>Il est à noter que les rejets dans l'air diminueront progressivement au fur et à mesure du remplacement de la flotte de bus thermiques par des bus électriques (renouvellement terminé en 2035).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet liquide ne sera effectué directement dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Source de rejet d'eaux de pluie après collecte, rétention (évaluée à 670m3), traitement par séparateur hydrocarbures et rejet à débit régulé (débit de fuite de 10l/s) vers l'exutoire.</p> <p>Source de rejets d'eau liés au lavage des bus (filière de recyclage mise en place et traitement des rejets).</p> <p>Source de rejet d'eaux usées courantes complémentaires (création de 2 zones sanitaires et 1 local entretien) dans le réseau public.</p> <p>Aucun rejet direct dans le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Source de déchets non dangereux (carton, bois et papier) collectés et traités en filière appropriée,</p> <p>Source de déchets dangereux liés à l'activité de maintenance des véhicules (huiles, liquides de refroidissement, filtres, batteries, ampoules, ...) collectés et traités en filière appropriée, selon la réglementation en vigueur,</p> <p>Sources de déchets dangereux liés au remplacement des batteries (durée de vie estimée à 8 ans actuellement).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération sera soumise à réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive à la demande du SRA (Service Régional d'Archéologie) et, malgré le fait que le terrain d'assise se situe en dehors du périmètre des zones de présomption de prescriptions archéologiques telles que définies par l'arrêté préfectoral n°13055-2020 du 21/02/2020. Pas d'impact sur le patrimoine architectural, culturel et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification d'activité. Le terrain est déjà occupé par un dépôt de bus.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site actuel est classé au titre des ICPE et soumis au régime déclaratif (voir dossier déclaratif joint à cette demande en annexe 6)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit l'enlèvement et le traitement des terres excavées dans des filières adaptées à leurs natures et composants potentiellement pollués.

Le projet inclut des dispositifs de traitement des eaux avant rejet dans les réseaux publics.

Il prévoit également un bassin de rétention avec débit de fuite régulé dans les réseaux publics.

Par ailleurs, l'exploitation d'un dépôt de bus électriques devrait concourir à une meilleure qualité de l'air et à la suppression des nuisances sonores.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en l'extension de la surface de remisage pour augmentation de la capacité du dépôt au profit du renouvellement de la flotte de bus en véhicules électriques. Les impacts risques liés à la motorisation thermique actuelle seront donc dégressifs pendant les 10 premières années d'exploitation du dépôt en particulier pour les effets négatifs majeurs que sont les rejets de particules dans l'air et nuisances sonores.

Par ailleurs, en tenant compte des données du projet, le dépôt reste une ICPE soumise au régime de la Déclaration donc techniquement non soumise à évaluation environnementale. En l'état de nos connaissances, nous ne voyons pas de motif supplémentaire justifiant une évaluation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Dossier de déclaration au titre de la législation ICPE - Juin 2010
Annexe 7 : Récépissé de déclaration au titre de la législation ICPE - Décembre 2010
Annexe 8 : Diagnostic de l'état des milieux sols - Octobre 2021
Annexe 9 : Etude Géotechnique de conception G2 AVP - Septembre 2020
Annexe 10 : Etude hydraulique de gestion des eaux pluviales - Aout 2021

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Marseille

le, 25 Octobre 2021

Signature

Régie des Transports Métropolitains
Direction des Infrastructures

80 Boulevard du Métro
13013 MARSEILLE

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

